

DISTRICT DE LA BROYE

Plan directeur régional intercantonal de la Broye



Volet opérationnel de la Broye fribourgeoise

Janvier 2024





Table des matières

<u>1</u>	INTRODUCTION	3
1.1	CONTENU DU DOCUMENT ET PORTEE JURIDIQUE	3
	STRUCTURE DU DOCUMENT	
<u>2</u>	DEVELOPPEMENT URBAIN	4
	- ADAPTATION ET GESTION DU TERRITOIRE D'URBANISATION (TU)	
В1 -	- DEVELOPPEMENT ET CONNECTIVITE DES CENTRES	7
<u>3</u>	GESTION ET PROMOTION DES ZONES D'ACTIVITES	9
- D2	DINATALCIONINITA ATAIT ET CLASCIFICATION DES TONES D'A CTIVITES	4.0
	– DIMENSIONNEMENT ET CLASSIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES	
	TFR – ORGANE DE GESTION RÉGIONAL DES ZONES D'ACTIVITÉS DE LA BROYE (FR)	
	THE - ORGANE DE GESTION REGIONAL DES ZONES D'ACTIVITES DE LA BROTE (FR)	
<u>4</u>	DEVELOPPEMENT ET COHERENCE DU RESEAU DE TRANSPORT MULTIMODAL	17
B2 -	- DEVELOPPEMENT ET COHERENCE DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS	19
	B.A – AMELIORER LA LIAISON INTRAREGIONALE DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE COMPRIS ENTRE	
Ave	NCHES ET ESTAVAYER EN TRANSPORTS PUBLICS	21
В3 -	- PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE COMBINEE	23
В4 -	- AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER ET VALORISATION DES TRAVERSEES DE LOCALITES	25
B5 -	- DEVELOPPEMENT ET COHERENCE DU RESEAU CYCLABLE	27
МО	B.C – IMPLEMENTER DES COMPLEMENTS REGIONAUX AUX RESEAUX CYCLABLES CANTONAUX UTILITAIRES	29
<u>5</u>	GESTION DES RIVES DES LACS	31
FR4	– VALORISATION ET PRESERVATION DES RIVES DU LAC DE NEUCHÂTEL	32
	– GESTION DES AMARRAGES	
FR6	- RIVES ACCESSIBLES EN TRANSPORTS PUBLICS	36
FR7	– RIVES ACCESSIBLES ET STATIONNEMENT	38
R6 -	- RIVES ACCESSIBLES EN MOBILITE DOUCE	40

1 Introduction

1.1 Contenu du document et portée juridique

Ce rapport constitue le volet opérationnel du PDR du district de la Broye fribourgeoise.

Il permet d'identifier la marche à suivre pour la mise en œuvre du volet stratégique du PDR qui est documenté dans le Programme d'aménagement régional (PAR).

Le présent document (PDR de la Broye, volet opérationnel fribourgeois), intègre les fiches d'actions ainsi que la carte de synthèse du PDR qui reporte, spatialement, les projets ou mesures du PDR. Ces documents ont une portée contraignante qui lie les autorités cantonales, régionales et communales entre elles dans le cadre de leurs décisions.

1.2 Structure du document

Le présent document se structure autour des différentes thématiques du volet opérationnel qui sont les suivantes :

- Développement urbain ;
- Gestion et promotion des zones d'activités ;
- Développement et cohérence du développement du réseau de transport multimodal;
- Gestion des rives des lacs.

Pour toutes ces grandes thématiques, qui se déclinent en sous-thématiques, un descriptif introductif (description) permet de cadrer la problématique et de rappeler les axes stratégiques évoqués dans le volet stratégique du PDR qui, pour rappel, est constitué par le document « Programme d'aménagement régional ». De nouveaux tableaux (intégration des lignes d'actions dans le volet opérationnel) permettent de croiser les lignes d'actions évoquées dans le cadre du volet stratégique avec les propositions de mise en œuvre abordées dans le volet opérationnel.

Chaque mesure de mise en œuvre comporte un titre qui commence par le code de la mesure ; la lettre du code correspond au territoire géographique concerné par la mesure (FR = Fribourg, B = ensemble de la Broye vaudoise et fribourgeoise) et le second à la numérotation des mesures par territoire.

Tout ce qui suit le titre de la mesure de mise en œuvre est liant à savoir :

- Les objectifs : ils sont repris du volet stratégique du PDR. Ces éléments constituent donc les véritables trais d'unions entre le volet stratégique et le volet opérationnel du PDR.
- Les principes : ils sont la déclinaison des objectifs, permettant de définir les modalités de mise en œuvre (et donc le « comment ») des objectifs énoncés préalablement.
- La mise en œuvre : elle met l'accent sur la répartition des tâches (« qui et quoi ») à exécuter entre les trois niveaux institutionnels fribourgeois que sont le Canton, la Région et la Commune. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies, les implications sur les différents documents de planification (Plan directeur Cantonal, Plan directeur régional ou Plan d'affectation des zones) sont clairement mentionnées. Cette structure est reprise du Plan directeur Cantonal fribourgeois. Des fiches d'actions et des cartes sectorielles, figurant dans le dernier tableau, complètent certaines mesures : les fiches d'actions posent les bases de coordination pour la mise en place de certaines études spécifiques, la création d'organe de gouvernance ou le développement d'outils. Les cartes sectorielles reprennent les éléments contraignants sur la carte de synthèse, avec des détails permettant une meilleure compréhension des éléments.

2 Développement urbain

DESCRIPTION

La vision régionale vise à permettre un développement cohérent de la Région, en favorisant le développement des centres au bénéfice d'infrastructures publics importantes, et d'une bonne desserte en transports publics. C'est dans ces centres que sont concentrés les infrastructures et services publics et il importe d'assurer un accès équitable à toute la population broyarde vers ces centres.

La vision régionale a ainsi pour objectifs de :

- Localiser les potentiels d'extension du territoire d'urbanisation et de développement des zones d'activités dans les centres et d'améliorer les connectivités entre et vers les centres ;
- Préserver les terres agricoles et le paysage en favorisant un développement vers l'intérieur et une densification de qualité ;
- Assurer un accès équitable aux équipements et infrastructures publics pour toute la population, en localisant ces derniers dans les centres, et en renforçant les possibilités de connexions entre les différents modes de transport.

INTEGRATION DES LIGNES D'ACTIONS DANS LE VOLET OPERATIONNEL

ТНЕМЕ	THEME THEMATIQUES		FR1 – Adaptation et gestion du territoire d'urbanisation	B1 – Développement et connectivité des centres
	Territoire	TU1	Х	
URBANISATION	d'urbanisation	TU2	Х	
UNDANISATION	Réseau de centres	RC1		Х
		RC3		Х
		RC4		Х
	Transports publics	TP4		Х
MOBILITE	Mobilité combinée	MC3		Х
	widding combinee	MC5		Х

FR1 - ADAPTATION ET GESTION DU TERRITOIRE D'URBANISATION (TU)

OBJECTIFS

- Renforcer les centres ;
- Limiter le mitage du territoire ;
- Permettre aux localités de répondre à leurs besoins de développement à long terme tout en préservant leur patrimoine culturel;
- Permettre le développement de projets d'importance régionale.

PRINCIPES

- Attribuer le TU en priorité dans les centres et les zones urbanisées ;
- Adapter le TU pour permettre le développement de projets d'importance régionale et communale;
- Pour les projets d'importance communale, adapter le TU sur la base d'un besoin avéré et / ou d'un projet concret;
- Coordonner les planifications locales afin de permettre le développement de projets d'importance régionale.

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

- Analyser les propositions d'adaptation du territoire d'urbanisation et adapter le PDCant selon la procédure idoine (approbation fédérale);
- Notifier la Région suite à l'approbation des modifications du territoire d'urbanisation.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

♦ Adapter la carte de synthèse du PDCant en fonction des modifications du territoire d'urbanisation.

REGION

TÂCHES REGIONALES

- Intégrer dans le PDR les demandes d'adaptation du territoire d'urbanisation répondant à des besoins communaux ou régionaux, tel que figurant dans la carte sectorielle FR1;
- Notifier les Communes suite à l'approbation des modifications du territoire d'urbanisation sur leur territoire.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Aucune

.....

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

• Pour les nouveaux secteurs d'extensions du territoire d'urbanisation identifiés sur le plan de synthèse, s'assurer de répondre aux exigences environnementales au moment de la mise en zone (le screening environnemental dans le rapport explicatif du PDR fait office de diagnostic).

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

• Adapter les secteurs d'extension ainsi que les secteurs d'exclusion du territoire d'urbanisation au plan directeur communal lors d'une prochaine révision ou modification du PAL.

FICHES D'ACTIONS LIÉES

Aucune	Adaptation du territoire d'urbanisation

B1 – DEVELOPPEMENT ET CONNECTIVITE DES CENTRES

OBJECTIFS

- Renforcer la vitalité des centres et créer des noyaux dynamiques et attractifs ;
- Centraliser les bassins d'habitants-emplois dans les centres bénéficiant des services et transports attrayant et efficients;
- Assurer l'accès aux services à la population pour l'ensemble des habitants ;
- Favoriser l'urbanisation et le développement dans les centres et à l'intérieur des périmètres compacts;
- Améliorer les liaisons de mobilité douce et de transports publics entre et vers les centres ;
- Coordonner le développement des secteurs urbanisés avec la mobilité ;
- Préserver le patrimoine bâti et paysager et encourager le développement de nouvelles constructions de qualité architecturale favorisant l'intégration au milieu bâti existant.

PRINCIPES

- ♦ Favoriser l'attribution des extensions de territoire pour le développement des centres, zones d'activités régionales, cantonales et stratégiques, et pour les quartiers bénéficiant d'une bonne desserte en transports publics (niveaux A à C), et présentant un potentiel de densification et/ ou de requalification de qualité;
- ♦ Tenir compte de la hiérarchie des centres et de la croissance démographique attribuée à chacun pour prioriser le développement des centres. Les priorités d'urbanisation pour la Broye (FR) sont les suivantes :
 - Priorité d'urbanisation 2 tissu urbain des centres régionaux : Estavayer-le-Lac (Estavayer), Sévaz, Lully (localité), Les Frasses (Les Montets) ;
 - Priorité d'urbanisation 3 tissu urbain hors centres : Domdidier (Belmont-Broye), Cugy (localité) ;
 - Priorité d'urbanisation 4 tous les autres types d'espaces : toutes les autres localités, dont les localités de Cheyres, Gletterens et Portalban identifiées comme tissu touristique.
- Développer les centres à l'intérieur des secteurs d'extension du territoire d'urbanisation définis par le PDCant;
- ♦ Localiser les zones d'activités d'importance régionale dans ou à proximité des centres et y prévoir une desserte de qualité en transports publics de niveau D ;
- Favoriser le développement urbain de qualité au travers de plan d'aménagement de détails, ou toutes autres procédures de développement SIA qualitatives ;
- Encourager le développement de plans de mobilité d'entreprise qui devront être élaborés au stade du développement immobilier des secteurs concernés. Les exigences de la LMob doivent en outre être respectées (art. 49).

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

♦ Aucune

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune

REGION

TÂCHES REGIONALES

- Prévoir le développement des zones d'activités d'importance supracommunale, et l'implantation d'infrastructures d'importance régionale et suprarégionale dans les centres ;
- Veiller à ce que les projets d'importance régionale et cantonale disposent des terrains légalisés ou potentiel d'extension suffisant pour leur développement ;
- Veiller à la coordination entre le développement de secteurs urbains et leur accessibilité;
- Soutenir les Communes dans la mise en place de procédures de développement qualitatives, en leur fournissant un appui pour leur mise en place et de la documentation.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

- Définir les zones d'activités régionales selon les critères du PDCant ;
- ♦ Allouer le potentiel de développement régional des zones d'activités aux zones d'importance régionale, cantonale ou stratégique.

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

- ♦ Imposer un plan d'aménagement de détails ou encourager la mise en place de procédures SIA qualitatives, sur les secteurs légalisés libres de construction de plus d'1 ha ou sur des secteurs présentant des qualités architecturales importantes ;
- Encourager le développement de plans de mobilité inter-entreprises dans une même zone d'activités.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

♦ Adapter le règlement communal d'urbanisme et le plan d'affectation des zones pour mettre en place un plan d'aménagement de détails ;

FICHES D'ACTIONS LIÉES

Aucune	Aucune
Aucune	Adedile

3 Gestion et promotion des zones d'activités

DESCRIPTION

La Broye est marquée par la présence d'un fort bipôle de développement Estavayer – Payerne. C'est autour de ce bipôle, ainsi que des autres centres broyards que viennent graviter les zones d'activités stratégiques, cantonales et régionales. Il importe donc à la Région de promouvoir la vocation des zones d'activités afin de valoriser l'économie régionale et veiller à leur accessibilité et à leur bonne localisation.

Dans le district de la Broye fribourgeoise, le renforcement de la zone d'activités « Plein Sud » est l'un des objectifs majeurs de la Région. Elle souhaite aussi proposer des secteurs d'importance régionale qui viennent compléter le maillage et la répartition des zones d'activités sur le territoire. Il est également important pour la Région que les entreprises en place puissent maintenir leurs activités et prétendre à un développement.

Enfin, la Région considère le secteur « Rose de la Broye » comme une pièce maîtresse de la stratégie cantonale et régionale en matière de renforcement du pôle économique gravitant autour du bipôle de développement d'Estavayer-le-Lac et de Payerne. Le développement du secteur stratégique de Rose de la Broye doit être considéré comme une vision à long terme, qui dépasse la durée de validité du présent plan directeur régional.

Une étude approfondie sur les zones d'activités de la Broye fribourgeoise est disponible en annexe I ; les mesures arrêtées dans l'étude sont reprises et déclinées dans le présent volet opérationnel.

INTEGRATION DES LIGNES D'ACTIONS DANS LE VOLET OPERATIONNEL

ТНЕМЕ	THEMATIQUES	N° LIGNES D'ACTIONS	FR2 – Dimensionnement et classification des zones d'activités	FR3 – Gestion des zones d'activités
	Réseau de centres	RC4	Х	
		ZAFR1	Х	
		ZAFR2	Х	
URBANISATION	Zones d'activités	ZAFR3	Х	
		ZAFR4		Х
		ZAFR5		Х
		ZAFR6		Х
	Transports publics	TP2	Х	Х
MODILITE	Mobilité combinée	MC2		Х
MOBILITE	iviobilite combinee	MC3		Х
	Mobilité douce	MD2	X	Х

FR2 – DIMENSIONNEMENT ET CLASSIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES

OBJECTIFS

- Assurer un dimensionnement correct des zones d'activités sur le district de la Broye;
- Limiter le mitage du territoire ;
- Classer et dimensionner les zones d'activités afin de permettre le développement adéquat de ces dernières selon le principe de la bonne activité au bon endroit.

PRINCIPES

- Localiser les zones d'activités régionales dans ou à proximité des centres et y prévoir une desserte de qualité adaptée en transports publics, dans le respect des critères du PDCant;
- Analyser le potentiel des zones d'activités légalisées et, le cas échéant, relocaliser les réserves de zones d'activités situées dans des secteurs peu propices à l'implantation d'entreprises;
- Favoriser le développement des zones d'activités d'importance cantonale et régionale en leur octroyant du potentiel d'extension ;
- Maintenir les réserves locales au service de petites entreprises artisanales pour préserver le tissu économique de proximité.

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

Aucune

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune

REGION

TÂCHES REGIONALES

- Répartir les besoins en zones d'activités à l'intérieur de la Région, selon la répartition suivante :
 - O Zone d'activités d'importance cantonale de Plein-Sud (Estavayer) : + 3.15 ha
 - O Zone d'activités d'importance cantonale Le Pâquier (Belmont-Broye) : + 1.5 ha
 - Réserves pour zones d'activités d'importance locale (sans localisation préalable): + 1.5 ha
- Adapter le potentiel des zones d'activités au travers d'une modification du plan directeur régional en cas de besoin avéré, dans le respect du quota régional.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

- ♦ Localiser les zones d'activités d'importance régionale sur la carte de synthèse et sur la carte sectorielle ;
- Adapter la carte de synthèse et la carte sectorielle en cas de modification de la répartition des besoins en zones d'activités.

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

- Dézoner ou changer d'affectation, dans un délai de 2 ans suivant l'approbation du plan directeur régional, les secteurs identifiés comme tels sur la carte sectorielle et la carte de synthèse. Les communes suivantes sont concernées :
 - Belmont-Broye
 - Estavayer
 - Montagny

Au besoin et passé ce délai de 2 ans, le Canton peut fixer des zones réservées.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

 Modifier le plan d'affectation de zones et, le cas échéant, le règlement communal d'urbanisme afin de mettre le PAL en conformité avec la planification régionale.

FICHES D'ACTION LIÉES

Aucune	Zones d'activités de la Broye (FR)

OBJECTIFS

- Mettre en place un organe de gestion concertée des zones d'activités d'importance cantonale et régionale;
- Limiter le mitage du territoire ;
- Permettre une perméabilité des catégories afin de favoriser les synergies entre les entreprises;
- Garantir un système de gestion régionale des zones d'activités ;
- Préparer le développement d'un secteur stratégique à long terme dans la Broye.

PRINCIPES

- Entamer des réflexions sur le développement du secteur stratégique de la « Rose de la Broye »;
- Renforcer les zones d'activités d'importance cantonale en leur octroyant, en priorité, du potentiel d'extension ;
- Favoriser les synergies entre les différentes entreprises et les procédés d'écologie industrielle;
- Centraliser la gestion des zones d'activités au travers d'un organe de gouvernance.

MISE EN ŒUVRE

CANTON

Tâches cantonales

- Se coordonner avec la Région pour la mise à jour de la base cantonale SyZACT;
- Collaborer systématiquement avec les services de la région pour la promotion des zones d'activités d'importance cantonale et régionale ;
- Participer aux réflexions de l'organe de gestion régionale lorsque cela est pertinent.

Conséquences sur le plan directeur cantonal

Aucune

REGION

Tâches régionales

- Constituer un organe régional de gestion des zones d'activités fribourgeoise de la Broye, sur la base du cahier de charge de la fiche de mesure ZACTFR, avec pour objectifs de :
 - o Mettre en œuvre la stratégie régionale des zones d'activités ;
 - Tenir à jour le quota régional des zones d'activités et mettre à jour la base SyZACT;
 - Promouvoir les zones d'activités dans la Broye et centraliser les demandes et les informations en lien avec la promotion économique ;
 - Statuer sur les spécifications des zones d'importance cantonale et régionale, notamment le genre d'entreprises éligibles, la qualité des aménagements, les actions de mise en valeur et de promotion.
- Entamer une réflexion sur le développement du secteur « Rose de la Broye » ;
- Encourager les Communes et les soutenir pour prendre des mesures de gestion et de planification favorisant une utilisation optimale et de qualité des surfaces légalisées.

Conséquences sur le plan directeur régional

Aucune

COMMUNE

Tâches communales

- Transmettre à la Région les informations nécessaires à la mise à jour des données dans la base de gestion des zones d'activités cantonales (SyZACT);
- Participer aux réflexions de l'organe de gestion régional lorsque cela est pertinent;
- Pour les secteurs d'extensions de la zone d'activités identifiés sur le plan de synthèse, s'assurer de répondre aux exigences environnementales au moment de la mise en zone (le screening environnemental dans le rapport explicatif du PDR fait office de diagnostic);
- Gérer de façon proactive les réserves d'entreprises afin de limiter la thésaurisation et favoriser le développement économique régional ;
- Favoriser l'utilisation optimale et de qualité des surfaces légalisées en zones d'activités.

Conséquences sur le plan d'aménagement local

- En cas de besoin avéré mettre en zone réservée les réserves d'entreprises thésaurisées afin de permettre une mise en zone en vue du développement d'autres entreprises, sur la base d'un projet concret et du respect des principes de mise en zone, et sous réserve d'un retour en zone agricole si le projet n'est pas concrétisé dans les 5 ans suivants l'approbation de la mise en zone ;
- Adapter, le cas échéant, le(s) règlement(s) de(s) plan(s) d'affectation(s) afin d'y inscrire des mesures de gestion et de planification permettant un développement de qualité et favorisant la densification dans les zones d'activités.

FICHES D'ACTION LIÉES

ZACTFR - Organe de gestion régional des zones d'activités de la Broye (FR) ZACT – Boîte à outils pour une densification de qualité des zones d'activités	Aucune
---	--------

ZACTFR - ORGANE DE GESTION RÉGIONAL DES ZONES D'ACTIVITÉS DE LA BROYE (FR)

OBJECTIF

Mettre en place un organe régional de gestion des zones d'activités fribourgeoise de la Broye dans le but de :

- Mettre en œuvre la stratégie régionale des zones d'activités ;
- Tenir à jour le quota régional des zones d'activités et mettre à jour la base SyZACT;
- Promouvoir les zones d'activités dans la Broye et centraliser les demandes et les informations en lien avec la promotion économique;
- Statuer sur les spécifications des zones d'importance cantonale et régionale, notamment le genre d'entreprises éligibles, la qualité des aménagements, les actions de mise en valeur et de promotion.

DESCRIPTIF

Le plan directeur cantonal fribourgeois impose aux Régions une gestion régionale des zones d'activités, qui doit être intégrée à une planification directrice régionale. Ce dernier ne demande pas à ce qu'une gouvernance soit mise en place ; cependant, dans le cadre des ateliers participatifs, les élus broyards se sont prononcés en faveur de la mise en place d'un organe de gestion. En effet, cela facilitera la mise à jour de la base de données cantonale, et permettra de centraliser les demandes et les informations en lien avec la promotion économique.

Un projet de cahier de charge de cet organe fait partie intégrante de la présente fiche de mesures.

ORGANE RESPONSABLE	INSTANCE (S) CONCERNÉE (S)	
♦ Ascobroye	Permanentes	
STRATÉGIE (S) CONCERNÉE (S)	MESURE (S) LIÉE (S)	
 Zones d'activités et pôles de développement 	◆ F3 – Gestion des zones d'activités	

CARTE SECTORIELLE ASSOCIÉE: aucune

ÉTAPES DE RÉALISATION Horizon temporel

Court terme > 5 ans ; Moyen terme > 10 ans ; Long terme > 15 ans

Mise en place d'un organe de gestion régionale des zones d'activités de la Broye

A court terme

RÉFÉRENCES

- Etudes des zones d'activités fribourgeoises
- Projet de cahier de charge en annexe de l'étude susmentionnée

ZACT – BOÎTE A OUTILS POUR UNE DENSIFICATION DE QUALITE DES ZONES D'ACTIVITES

OBJECTIF

Accompagner les communes fribourgeoises et vaudoises en leur proposant des mesures de gestion et de planification des zones d'activités pour une densification de qualité.

Un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire est de limiter le mitage et préserver les terres agricoles. Il s'agit d'optimiser l'utilisation des terrains déjà légalisés, et rendre à la zone agricole les terrains peu propices à un développement économique. De ce fait, la Coreb encourage vivement les communes à prendre des mesures de gestion et de planification sur leurs zones d'activités qui assurent à la fois une densification et un développement de qualité. Elle propose la création d'une boîte à outils adaptée à l'ensemble des communes de la Broye (en tenant compte des spécificités cantonales).

DESCRIPTIF

La boîte à outils sera composée d'une série de mesures visant à faciliter la densification et le développement de zones d'activités durables et de qualité. Parmi ces mesures :

Mesures de densification:

- Adaptation des règlements pour ajuster la hauteur et les indices de construction, ainsi que la destination ;
- Encourager la mutualisation des infrastructures telles que places de stationnement, offre d'hébergement ou de restauration, etc. ;
- Favoriser la disponibilité des terrains occupés en mutualisant les aires de stationnement ou de stockage;
- Mettre en valeur et requalifier les friches industrielles ;
- Favoriser les activités de type industriel et artisanal (secteur secondaire);
- Promouvoir les synergies entre les entreprises et les processus d'écologie industrielle ;
- Promouvoir des plans de mobilité d'entreprises par secteur (zone d'activités).

Mesures qualitatives:

- Promouvoir la mobilité durable (mobilité douce, transports publics, co-voiturage, etc.) et limiter le TIM :
- Assurer la maitrise foncière des terrains par l'acquisition ou la mise en place de plans de quartier / plans d'aménagement de détails ;
- Prévoir des prescriptions règlementaires pour des constructions de qualité, notamment en termes de matérialité ;
- Développer des espaces extérieurs de qualité, en faveur de la biodiversité ;
- Proposer des aménagements extérieurs, et promouvoir l'utilisation de matériaux de construction favorables à la résilience face aux changements climatiques.

ORGANE RESPONSABLE	INSTANCE (S) CONCERNÉE (S)		
◆ Coreb	 Ensemble des communes de la Broye ayant des zones d'activités sur leur territoire 		
STRATÉGIE (S) CONCERNÉE (S)	MESURE (S) LIÉE (S)		
 Zones d'activités et pôles de développement 	 F3 – Gestion des zones d'activités 		

CARTE SECTORIELLE ASSOCIÉE: aucune

ÉTAPES DE RÉALISATION

Horizon temporel

Court terme > 5 ans ; Moyen terme > 10 ans ; Long terme > 15 ans

Création d'une boîte à outils pour la gestion et la planification des zones d'activités

A court terme

Accompagner les communes dans les réflexions sur les mesures à mettre en œuvre dans leurs zones d'activités

Court à long terme

RÉFÉRENCES

♦ Etudes des zones d'activités fribourgeoises

4 Développement et cohérence du réseau de transport multimodal

DESCRIPTION

La vision régionale pour la mobilité est celle d'une Broye disposant d'un réseau de transport multimodal (mobilité douce, transports publics, transports individuels motorisés et multiples combinaisons) performant et cohérent sur l'ensemble du territoire. La Région cherche également à augmenter l'attractivité et l'utilisation, conjointe ou en substitution, des modes de transports alternatifs à la mobilité individuelle motorisée, dans une optique de report modal.

Le réseau de transport multimodal de la Broye doit permettre d'assurer les déplacements pendulaires et scolaires, mais également ceux relatifs aux achats, aux services, aux loisirs et au tourisme. En ce sens, le réseau de transport multimodal vise à connecter le territoire aux différents centres régionaux, accueillant les pôles d'emplois, de services, d'infrastructures publiques, de loisirs et touristiques.

Le développement des différents réseaux de transport et la cohérence entre ces derniers sont visés. Cela conduit à une amélioration de l'attractivité des transports publics, mais également au développement d'un réseau cyclable régional hiérarchisé et sécurisé. En ce qui concerne le transport individuel motorisé, une valorisation des traversées de localités ainsi que l'amélioration des pénétrantes urbaines des centralités régionales sont envisagées.

Le passage d'un mode à l'autre, dans le sens d'une mobilité combinée, est le point liant du réseau de transport multimodal. Ceci passe par le développement de parkings d'échange aux nœuds multimodaux de transport que sont les gares et par le développement d'offres de mobilité partagée et d'intermodalité.

La vision régionale de la mobilité tient également compte de la nouvelle loi sur la mobilité fribourgeoise (LMob), entrée en vigueur en janvier 2023, en poursuivant des objectifs semblables, au niveau régional :

- Améliorer la connectivité multimodale des centres régionaux rassemblant les pôles d'emplois, de services, d'infrastructures publiques, de loisirs et touristiques, pour en favoriser l'accès équitable;
- Assurer l'accessibilité multimodale des zones d'activités ;
- Apporter de la cohérence entre le réseau de centres et le réseau de transports publics en venant renforcer ce dernier;
- Favoriser l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce par l'amélioration de ces réseaux, la promotion de la mobilité combinée ainsi que le développement des interfaces entre ces deux modes de transport.

De plus, la mise en œuvre des éléments de mobilité considère les principes de compétence, de planification, de définition et de financement édictés dans la LMob.

INTEGRATION DES LIGNES D'ACTIONS DANS LE VOLET OPERATIONNEL

ТНЕМЕ	THEMATIQUES	N° LIGNES ACTIONS	B2 Développement et cohérence du réseau de transports publics	B3 Promotion et développement de la mobilité combinée	B4 Amélioration du réseau routier et valorisation des traversées de localités	B5 Développement et cohérence du réseau cyclable
		RC1	X			
URBANISATION	Réseau de	RC2		X		
ONDANISATION	centres	RC3				X
		RC4	X			
		TP1	X			
	Transport	TP2	X			
	public Mobilité combinée	TP3	X			
		TP4	X			
		MC1		Х		
		MC2		Х		
		MC3		Х		
MOBILITE		MC4	X			
WODILITE		MC5				X
	Transport	TIM1			Х	
	individuel	TIM2			Х	
	motorisé	TIM3			X	
	motorisc	TIM4			Х	X
		MD1				X
	Mobilité douce	MD2				X
		MD3				X
RIVES DES LACS	Rives des lacs	LACF2				X
MIVES DES EACS	Tarves des ides	LACF3	X			X

B2 – DEVELOPPEMENT ET COHERENCE DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS

OBJECTIFS

- Renforcer le réseau (connexions) de centres existants ;
- Assurer l'accès aux services à la population pour l'ensemble des habitants ;
- ♦ Desservir les zones d'activités avec des lignes de transports publics attractives et offrant une connexion forte avec les principaux nœuds de correspondance de la Broye ;
- Assurer des cadences horaires et des amplitudes horaires répondant à la demande future induite par la stratégie de report modal;
- Augmenter l'attractivité des transports publics ;
- Favoriser le report modal dans les trajets quotidiens et pendulaires ;
- Garantir une accessibilité optimale aux espaces de loisirs et de tourisme.

PRINCIPES

- Créer un réseau attractif de lignes de bus hiérarchisé et coordonné avec l'offre ferroviaire aux principales gares;
- Assurer la desserte des zones d'activités de la Broye ;
- Assurer la desserte des zones touristiques de la Broye, notamment des rives du lac de Neuchâtel et en particulier la desserte estivale du secteur de Portalban ;
- Développer des mesures financières temporaires de soutien à l'utilisation des transports publics jusqu'à la mise en place d'une harmonisation tarifaire nationale ;
- ♦ Améliorer la liaison Est-Ouest, notamment via la création d'une nouvelle ligne de bus régionale desservant les zones d'activités et localités de la portion territoriale comprise entre Avenches et Estavayer.

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

- ♦ Développer l'offre en transports publics du trafic régional voyageurs selon la stratégie cantonale et la LMob et se coordonner avec la Région et les Communes pour la mise en œuvre ;
- Réaliser, en collaboration avec la Région, une étude d'opportunité pour la création d'une nouvelle ligne de bus régionale entre Avenches et Estavayer et desservant les zones d'activités d'importance cantonale de Domdidier (Commune de Belmont-Broye) et St-Aubin notamment;
- Mettre en œuvre, le cas échéant, les propositions des Communes transmises par la Région et les résultats des études pour le trafic régional voyageurs.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune.

REGION

TÂCHES REGIONALES

- Se coordonner avec le Canton pour développer l'offre en transports publics du trafic régional voyageurs ;
- ♦ Se coordonner avec les Communes pour développer l'offre en transports publics du trafic local ;
- ♦ Collaborer avec les Cantons sur l'étude d'opportunité pour la création d'une nouvelle ligne de bus entre Avenches à Estavayer pour la desserte des zones d'activités.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

 Identification des secteurs nécessitant une étude d'opportunité pour la création ou l'amélioration de ligne de transports publics.

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

- ♦ Identifier les besoins d'amélioration des TP et les faire remonter à la Région en ce qui concerne l'offre trafic régional voyageurs ;
- ♦ Développer des mesures d'aide financière pour l'utilisation des transports publics (subventions abonnements) pour atténuer les problématiques liées aux différences de tarifs dans la région, en attendant une harmonisation tarifaire nationale ;
- ♦ Mettre en œuvre l'offre en transports publics du trafic local.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

• Inscrire les besoins d'amélioration et d'arrêt de transports publics projetés au plan directeur communal.

FICHES D'ACTIONS LIÉES

MOB.A – Améliorer la liaison intrarégionale des	Réseau régional de transports publics
zones d'activités du territoire compris entre	
Avenches et Estavayer en transports publics	

MOB.A – Améliorer la liaison intrarégionale des zones d'activités du territoire compris entre Avenches et Estavayer en transports publics

OBJECTIF

Améliorer la desserte des zones d'activités située entre Avenches et Estavayer, en transports publics, en réalisant une étude d'opportunité.

DESCRIPTIF

Actuellement, les zones d'activités situées dans le territoire compris entre Avenches et Estavayer ne bénéficient pas d'une bonne desserte en transports publics. Pour améliorer la desserte des zones d'activités et relier ces deux centres régionaux, une nouvelle ligne de bus pourrait être envisagée. L'amélioration de la liaison intrarégionale des zones d'activités entre Avenches et Estavayer, par un tracé comprenant Avenches, Domdidier, St- Aubin, Missy, Vallon, Grandcour, potentiellement l'aéropôle de Payerne, Sévaz et Estavayer permettrait d'offrir une liaison directe entre Avenches et Estavayer, de relier les deux centres régionaux fribourgeois de Domdidier (Commune de Belmont-Broye) et Estavayer et de desservir des zones d'activités d'importance cantonale à Domdidier et St-Aubin, notamment, ainsi que potentiellement un secteur stratégique qu'est l'aéropôle de Payerne.

Afin d'analyser la pertinence de réaliser une nouvelle ligne de bus et de définir, le cas échéant, son tracé définitif et les modalités d'exploitation, il est nécessaire de lancer une étude d'opportunité, pilotée par les Cantons. Cette étude sera effectuée en coordination avec la Région (réflexions dans le cadre de l'étude en cours sur le développement des TP dans la Broye), les Communes et les entreprises de transport.

ORGANE RESPONSABLE	INSTANCE (S) CONCERNÉE (S)		
◆ Canton de Fribourg◆ Canton de Vaud	 Service de la Mobilité du Canton de Fribourg (SMo) Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud (DGMR) 		
TIERS A CONSULTER	 Coreb (groupe de travail développement TP) Communes d'Avenches, Belmont-Broye, St- 		
 Entreprises de transport 	Aubin, Missy, Vallon, Grandcour, Payerne,		
◆ Communautés tarifaires	Sévaz, Estavayer. Confédération		
STRATÉGIE (S) CONCERNÉE (S)	MESURE (S) LIÉE (S)		
 Transports publics Réseau de centre Zones d'activités et pôles de développement 	 B2 – Développement et cohérence du réseau de transports publics 		

CARTE SECTORIELLE ASSOCIÉE : Réseau régional de transports publics

ÉTAPES DE RÉALISATION Horizon temporel

Court terme > 5 ans; Moyen terme > 10 ans; Long terme > 15 ans

Définition d'une gouvernance entre les deux Cantons de Vaud et A court terme Fribourg sur le pilotage de l'étude pour l'amélioration de la liaison

intrarégionale des zones d'activités entre Avenches et Estavayer

Définition d'un cahier des charges pour l'étude d'opportunité A court terme

Attribution du mandat d'étude à un bureau spécialisé A court terme

Conduite de l'étude, en collaboration avec les instances concernées A court terme

Réalisation des mesures nécessaires, le cas échéant, selon les A moyen terme

résultats de l'étude

Exploitation de la ligne A moyen terme

RÉFÉRENCES

- Plan Directeur Cantonal du Canton de Fribourg
- Plan Directeur Cantonal du Canton de Vaud
- Planification cantonale des transports, Canton de Fribourg
- Planification cantonale des transports, Canton de Vaud

B3 – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE COMBINEE

OBJECTIFS

- Proposer une offre en stationnement attractive pour les pendulaires, au plus proche de leur domicile au sein des P+R;
- Favoriser l'usage du vélo dans les déplacements pendulaires et scolaires ;
- Augmenter le taux d'occupation des véhicules motorisés (covoiturage) notamment dans les zones d'activités;
- Augmenter l'attractivité des transports publics ;
- Favoriser le report modal dans les trajets quotidiens et pendulaires.

PRINCIPES

- Faciliter le passage d'un mode à l'autre en développant des parkings d'échange (voitures/vélos) aux interfaces principales de transport public ;
- Avoir une gestion efficace des parkings d'échange, afin de renforcer leur attractivité;
- ♦ Assurer, dans ces parkings d'échange, un nombre de places de stationnement voitures en adéquation avec la demande ;
- Assurer, dans ces parkings d'échange, un stationnement en quantité suffisante et de qualité pour les vélos;
- Développer les offres d'auto-partage dans les centres régionaux ;
- Développer des solutions de vélos en libre-service dans les centres régionaux.

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

- Etablir la planification sectorielle des parcs-relais et la mettre à jour ;
- ♦ Soutenir financièrement la réalisation de places de stationnement (voiture/vélo) supplémentaires dans les parkings d'échange, selon les possibilités de financement émises dans la nouvelle loi sur la mobilité (LMob) et son règlement d'application.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune

REGION

TÂCHES REGIONALES

- S'assurer de la coordination des mesures de mobilité combinée avec le Canton, en vue d'un financement potentiel de leur réalisation ;
- ◆ Inciter les Communes concernées à mettre en place les mesures issues de l'étude « Planification régionale des parkings d'échange de la communauté régionale de la Broye – COREB » ;
- Réaliser le monitoring de l'offre auto-partage mis en place dans la Région ;
- Réaliser une étude à l'échelle régionale sur le potentiel d'utilisation de vélos en libre-service dans les centres régionaux, notamment touristiques.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Aucune

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

- Gérer les parcs-relais sur le territoire communal ;
- ♦ Mettre en œuvre, pour les Communes concernées, les mesures et l'offre en stationnement voiture et vélo exprimées dans l'étude « Planification régionale des parkings d'échange de la communauté régionale de la Broye − COREB », selon l'ordre de priorité établi ;
- ♦ Mettre en œuvre, si opportun et pour les Communes concernées, une offre de vélos en libre-service ;

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

• Indiquer les emplacements des P+R dans le plan directeur communal avec leur état (existant, à améliorer, à créer);

FICHES D'ACTIONS LIÉES

Aucune	Aucune

B4 – AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER ET VALORISATION DES TRAVERSEES DE LOCALITES

OBJECTIFS

- Assurer l'accès aux services à la population pour l'ensemble des habitants ;
- Coordonner le développement des secteurs urbanisés avec le réaménagement routier des centres de localités;
- ♦ Identifier d'éventuelles problématiques de trafic sur les pénétrantes des centres régionaux et les traiter le cas échéant ;
- Favoriser le report modal dans les trajets quotidiens et pendulaires.

PRINCIPES

- Poursuivre la mise en œuvre des projets VALTRALOC, en vue d'une augmentation de la sécurité routière et d'une amélioration de la cohabitation des modes et de la qualité de vie ;
- Prioriser la mise en œuvre des projets VALTRALOC sur le territoire régional;
- Réaliser des études sur les pénétrantes des centres régionaux ;
- Prioriser ces études.

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

- Appuyer les communes pour les projets VALTRALOC;
 Participer à des études sur les pénétrantes des centres régionaux, lorsqu'il s'agit de routes cantonales;
- Intervenir, le cas échéant, sur les pénétrantes problématiques du réseau cantonal identifiées par les études.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune

REGION

TÂCHES REGIONALES

- Participer aux projets VALTRALOC avec le Canton et les Communes concernées;
- Proposer une priorisation des projets VALTRALOC sur territoire régional au Canton ;
- Réaliser des études sur les pénétrantes des centres régionaux, afin de connaître leur état (sécurité, congestion, etc.), en collaboration avec le Canton et les Communes ;
- Prioriser la réalisation de ces études.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Aucune

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

- Elaborer les concepts VALTRALOC et se coordonner avec le Canton et la Région ;
- Participer à des études sur les pénétrantes des centres régionaux, lorsqu'il s'agit de routes communales.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

♦ Indiquer au plan directeur communal les tronçons à améliorer et les projets VALTRALOC.

FICHES D'ACTIONS LIÉES

Aucune	Aucune

B5 – DEVELOPPEMENT ET COHERENCE DU RESEAU CYCLABLE

OBJECTIFS

- Renforcer le réseau (connexions) de centres existants ;
- Assurer l'accès aux services à l'ensemble des habitants ;
- Favoriser l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens, pendulaires et scolaires ;
- Assurer la continuité des itinéraires cantonaux et régionaux à l'intérieur des centres régionaux;
- Garantir la cohérence des aménagements de mobilité douce avec l'aménagement urbain ;
- Garantir un réseau structurant et un réseau de rabattement sur les interfaces multimodales, les zones d'activités et les secteurs touristiques notamment ;
- Garantir une accessibilité optimale aux espaces de loisirs et de tourisme.

PRINCIPES

- Développer un réseau cyclable régional utilitaire (de la vie quotidienne) qui soit hiérarchisé, attractif et sécurisé ;
- Appuyer le réseau cyclable utilitaire régional sur le réseau cantonal, dans un souci de coordination et de cohérence;
- Accompagner le développement du réseau cyclable cantonal utilitaire, pour le rendre attractif et sécurisé pour tous les usagers de la région;
- Identifier les secteurs présentant des lacunes en matière de liaisons cyclables;
- Mettre en œuvre des compléments régionaux au réseau cyclable cantonal afin d'améliorer la connectivité et l'attractivité du réseau régional ;
- Assurer la continuité entre les réseaux cyclables cantonaux vaudois et fribourgeois, à travers le réseau régional ;
- Assurer une offre en stationnement vélo en quantité et qualité suffisantes, notamment dans les zones d'activités d'importance cantonale et régionale (PME), aux sites scolaires de portée régionale et aux fenêtres touristiques sur le Lac de Neuchâtel;
- Développer, si existence d'un potentiel d'utilisation, une offre de vélos en libre-service dans les centres régionaux.

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

- Considérer les compléments régionaux proposés pour la planification cantonale et sa mise à jour ;
- Participer financièrement aux mesures d'aménagement lorsque, selon les principes de compétences indiqués dans la LMob.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune.

.______

REGION

TÂCHES REGIONALES

- S'associer au Canton pour la planification et la mise en œuvre des itinéraires du plan sectoriel vélo et des compléments identifiés dans le PDR ;
- Se coordonner avec le Canton pour les mesures financées par celui-ci;
- Étudier l'opportunité de mettre en place un fonds d'investissements régional destiné à aider les Communes à planifier et réaliser le réseau régional cyclable sur leur territoire respectif ;
- Réaliser une étude régionale sur le potentiel d'utilisation d'une offre de vélos en libre-service dans les centralités régionales (nœuds de transport multimodaux) et touristiques ;
- Réaliser une étude d'approfondissement sur les compléments régionaux proposés, notamment sur les aménagements nécessaires à réaliser sur ces tronçons.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Adapter la carte sectorielle du réseau cyclable suite aux résultats des différentes études.

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

- S'associer au Canton et à la Région pour la mise en œuvre des itinéraires vélo qui touchent leur territoire et s'assurer de la réalisation de la part édilitaire ;
- ♦ Assurer la continuité locale du réseau régional ;
- Veiller à l'aménagement de places de stationnement vélo en quantité et qualité suffisante, sur le territoire communal, pour les zones d'activités, écoles et zones touristiques.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

Indiquer au plan directeur communal les itinéraires vélo selon leur état (existant, à créer, à améliorer).

FICHES D'ACTIONS LIÉES

CARTES SECTORIELLES

MOB C – Implémenter des compléments régionaux aux réseaux cyclables cantonaux utilitaires	Réseau cyclable régional

MOB.C – Implémenter des compléments régionaux aux réseaux cyclables cantonaux utilitaires

OBJECTIF

Analyser les propositions de compléments régionaux par la réalisation d'une étude d'approfondissement qui servira à définir les tracés définitifs et les mesures d'aménagement nécessaires

DESCRIPTIF

Le réseau cyclable régional utilitaire a été mis en place sur la base des réseaux cantonaux existants et planifiés. De ce fait, le réseau régional bénéficie déjà de la planification et des mesures d'aménagement prévus sur les différents tronçons par les Cantons. Cependant, des compléments régionaux aux réseaux cantonaux existants ont été proposés, afin de garantir la cohérence, le maillage, la couverture sur le territoire et la continuité intercantonale du réseau régional. Ces propositions ont été établies en suivant le principe du tracé le plus direct possible, le principe de la continuité entre deux morceaux de réseau existants, le principe de la connectivité des centralités régionales (et touristiques) et des zones d'activités d'importance cantonale et régionale, le principe de l'attractivité du tracé et enfin celui de la sécurité (objective et subjective).

Ces propositions doivent maintenant être analysées en profondeur par une étude qui devra :

- Analyser les propositions de compléments et décider de leur maintien ou non sur la base d'arguments (potentiel d'utilisation, pente, etc.) ;
- Définir le tracé adéquat des compléments retenus ou y apporter de légères modifications ;
- Proposer au besoin d'autres compléments régionaux ;
- Définir quels sont les aménagements nécessaires à prévoir sur ces tronçons complémentaires et proposer une priorisation des interventions.

Cette étude sera pilotée par la Région et sera effectuée en collaboration avec les Cantons et les Communes

ORGANE RESPONSABLE	INSTANCE (S) CONCERNÉE (S)			
Coreb TIERS A CONSULTER (si concernés)	 Service de la Mobilité du Canton de Fribourg 			
 Fondation SuisseMobile Association de la Grande-Cariçaie « Team Vélo » du Canton de Fribourg Pro Vélo Associations cyclistes régionales 	 (SMo) ◆ Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud (DGMR) ◆ Les communes de la Broye 			
STRATÉGIE (S) CONCERNÉE (S)	MESURE (S) LIÉE (S)			
♦ Mobilité douce : réseau cyclable et	 B5 – Développement et cohérence du réseau cyclable 			
cheminements pédestres	·			

CARTE SECTORIELLE ASSOCIÉE: Réseau régional de transports publics

ÉTAPES DE RÉALISATION

Horizon temporel

Court terme > 5 ans ; Moyen terme > 10 ans ; Long terme > 15 ans

Définition d'un cahier des charges définitif pour l'étude A court terme

d'approfondissement

Attribution du mandat d'étude à un bureau spécialisé A court terme

Conduite de l'étude A court terme

Réalisation des mesures d'aménagement définies dans l'étude et A moyen-long terme

selon la priorisation établie

RÉFÉRENCES

- ♦ Plan sectoriel vélo, Canton de Fribourg
- ♦ Stratégie vélo 2035, Canton de Vaud
- Tracés SuisseMobile « la Suisse à vélo »
- ♦ Plan de gestion 2012-2023 de l'association de la Grande-Cariçaie
- Outils de planification communale (PAL, PGA) en vigueur
- Loi sur la mobilité du Canton de Fribourg (LMob)

5 Gestion des rives des lacs

DESCRIPTION

La thématique rives des lacs constitue l'une des quatre thématiques obligatoires du guide pour l'aménagement régional du PDR fribourgeois. Elle a pour objectif global la planification et la gestion des rives ; que ce soit pour leur protection ou leur mise en valeur à des fins récréatives et touristiques.

Compte tenu des planifications cantonales et intercantonales en vigueur ainsi que d'une délégation de compétences liée aux différents sujets de cette thématique propre à chaque Canton, la thématique rives des lacs fait l'objet d'un traitement différencié par Canton. Le volet opérationnel fribourgeois répond aux exigences du plan directeur cantonal et de la LATEC, précisées dans le guide pour l'aménagement régional.

Les objectifs généraux et lignes d'actions présentés dans le volet stratégique du PDR sont repris et déclinés en mesures de mises en œuvre et/ou fiches de mesures. Ci-dessous un tableau synthèse illustrant l'arrimage entre les lignes d'actions du volet stratégique et leur opérationnalisation. Les cinq mesures sont déclinées ci-dessous.

OBJECTIFS GENERAUX

- Consolider les espaces de loisirs respectueux des qualités écologiques des rives
- Garantir une accessibilité optimale aux espaces de loisirs/tourisme en transports publics et en mobilité douce
- Evaluer et prendre en compte les projets des communes riveraines
- Coordonner la gestion et le développement des ports

INTEGRATION DES LIGNES D'ACTIONS DANS LE VOLET OPERATIONNEL

ТНЕМЕ	THEMATIQUES	N° LIGNES D'ACTIONS	FR4 – Valorisation et préservation des rives	FR5 – Gestion des amarrages	FR6 – Rives accessibles en transports publics	FR7 – Rives accessibles et stationnement	B6 – Rives accessibles et mobilité douce
		LACF1	х				
RIVES		LACF2					Х
LACS	Rives des Lacs	LACF3			X		
LACS		LACF4				Х	
		LACF5		x			

FR4 – VALORISATION ET PRESERVATION DES RIVES DU LAC DE NEUCHÂTEL

OBJECTIFS

- Consolider les espaces de loisirs respectueux des qualités écologiques des rives ;
- Evaluer et prendre en compte les projets des communes riveraines.

PRINCIPES

- Tenir compte des vocations des rives, soit la protection, la gestion et la mise en valeur des secteurs naturels d'une part, ainsi que les espaces à vocation de loisirs d'autre part, définis à l'échelon supérieur ;
- Planifier du potentiel de développement touristique uniquement dans les « fenêtres » définies dans le
 PAC Rives Sud du lac de Neuchâtel;
- Tenir compte de la zone de loisirs de Font, au sein de la réserve naturelle, admise dans le PAC Rives Sud par l'autorité cantonale ;
- Tenir compte des développements planifiés par les communes dans les « fenêtres » hors périmètres protégés, constitués d'espaces de loisirs, et gérés, via leur plan d'aménagement local ou, le cas échéant des plans d'aménagement de détail ;
- Tenir compte des éléments régis par les PAD en termes de ports, d'amarrages, de camping et de plage.

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

Mettre en œuvre le PAC Rive Sud ;

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune

RÉGION

TÂCHES REGIONALES

A travers ses mandats, la COREB se coordonne avec l'association de la Grande-Cariçaie pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels et l'office de Tourisme pour la promotion responsable des espaces de loisirs.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Aucune

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

- Assurer une évolution qualitative des espaces récréotouristiques des rives des lacs à travers sa réglementation et son rôle d'exploitant (port, camping etc.), lorsque pertinent ;
- Contribuer à la mise en valeur et la promotion des espaces naturels.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

• Intégrer et mettre à jour le plan d'aménagement local lorsque nécessaire.

FICHES D'ACTIONS LIÉES

Aucune	Carte Rives des Lacs
--------	----------------------

FR5 – GESTION DES AMARRAGES

OBJECTIFS

- Coordonner la gestion et le développement des ports ;
- Evaluer et prendre en compte les projets des communes riveraines.

PRINCIPES

- Regrouper les amarrages individuels au sein de ports et pontons existants et projetés, selon les seuils de capacité définis dans le tableau ci-après ;
- Tenir compte du projet du port de la Sicel à Estavayer et du nombre de nouvelles places d'amarrage nécessaire, dans la gestion des rives sud du lac de Neuchâtel.

Commune	Cheyres-	Châbles			Estavaye	r		Gletterens	Delley-
	Pointu	Cheyres	Safari	p.privé**	Estavaye	r Sicel*	Corbière		Portalban
Présence de bouées problématiques		١	Non			Oui*		Non	Non
Nombre de ports/ponton d'amarrage	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de places d'amarrage total existant	65	435	137	192	802	250	10	300	780
Seuil maximal d'amarrages	65	435	137	192	802	+/-250	10	300	780
Places visiteurs disponibles	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui

^{*} Projet de réaménagement en cours

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

- Assurer le respect des seuils maximal d'amarrages des ports et pontons exploités par des communes ou des tiers (privés) lors de réaménagements au sein des infrastructures existantes ou de nouvelles infrastructures;
- Prendre des dispositions en vue de relocaliser les amarrages individuels dans les infrastructures collectives une fois celle-ci créées et délivrer les autorisations/concessions pour ces dernières.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune

REGION

TÂCHES REGIONALES

Aucune

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Aucune

^{**} Donnée exacte en cours de confirmation

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

• En tant qu'opérateur de port, la Commune doit procéder aux aménagements et développements de places d'amarrage et de ports conformément aux quotas déterminés dans le PDR.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

Aucune

FICHES D'ACTIONS LIÉES

FR6 - RIVES ACCESSIBLES EN TRANSPORTS PUBLICS

OBJECTIFS

 Garantir une accessibilité optimale en transports publics et en mobilité douce aux espaces de loisirs/tourisme.

PRINCIPES

- Identifier les priorités d'amélioration de la desserte en transports publics des rives dans les différentes fenêtres, notamment pour la desserte estivale, en tenant compte des éléments ci-dessous ;
- Mettre en relation les débarcadères existants et projetés avec les transports publics riverains, même si leur vocation première est touristique ;
- Coordonner la mise en œuvre de cette mesure avec la mesure B3 « *Développement et cohérence du réseau de transports publics* ».

Commune	Delley- Portalban	Estavayer	Cheyres-Châbles	Gletterens
Connexion bus	Ligne 544 à 700m du port/plage	Pas de bus TPF mais navette estivale touristique vers/depuis la gare	Lignes B et 553 à plus de 500m	Oui, ligne 544 à moins de 500m
Connexion train	N/A	Oui, plus de 1km	Oui, moins de 500m	N/A
Débarcadère	Oui	Oui	Projet à l'étude	Non

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

• Développer l'offre en transports publics du trafic régional voyageurs selon la stratégie cantonale et se coordonner avec la Région et les Communes pour la mise en œuvre ;

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune.

REGION

TÂCHES REGIONALES

• Se coordonner avec le Canton et les Communes pour l'offre touristique riveraine en transports publics ;

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Aucune.

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

• Identifier les besoins d'amélioration des transports publics et les faire remonter à la Région ;

- Assurer que les aménagements en transports publics pertinents répondent à l'amélioration de l'accessibilité aux rives;
- Coordonner les modalités de réalisation avec les entreprises de transport (arrêts et aménagements nécessaires);
- Assurer la mise en œuvre en ce qui concerne l'offre en transports publics du trafic local.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

Mise à jour des arrêts en transports publics et des tracés lors d'une prochaine révision du PAL.

FICHES D'ACTIONS LIÉES

Aucune	Rives des Lacs
	Réseau régional de transports publics

FR7 - RIVES ACCESSIBLES ET STATIONNEMENT

OBJECTIFS

- Garantir une accessibilité optimale en transports publics et en mobilité douce aux espaces de loisirs/tourisme;
- Augmenter l'attractivité des transports publics ;
- Favoriser le report modal dans les trajets quotidiens et pendulaires.

PRINCIPES

• Identifier les besoins en stationnement prioritaires pour la mobilité individuelle à proximité des sites de loisirs, en tenant compte des éléments ci-après :

Commune	Delley- Portalban	Estavayer	Cheyres-Châbles	Gletterens
Présence de stationnement à proximité des sites de loisirs	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de places de stationnement total existant	690	630 +/-	360	+/-100
Besoin exprimé pour du stationnement additionnel	non	non	non	non
Besoin exprimé pour des réaménagements de l'existant	non	oui	non	non

- Limiter les surfaces dédiées au stationnement de véhicules dans les secteurs à vocation touristique et de loisirs au strict nécessaire, et éviter les agrandissements ;
- Evaluer la possibilité d'optimiser les espaces de stationnement au travers de réaménagements au sein des surfaces existantes.

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

Aucune

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune

REGION

TÂCHES REGIONALES

Aucune

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Aucune

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

- Assurer une évolution qualitative des espaces récréotouristiques des rives des lacs respectant la capacité et la superficie des espaces de stationnements existants;
- Veiller au bon fonctionnement (sécurité, visibilité) et à l'entretien des stationnements existants ;
- Planifier et mettre en œuvre le réaménagement des stationnements existants lorsque cela est pertinent.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

 Mettre à jour le plan directeur communal (PDCom) du plan d'aménagement local lors d'une prochaine révision en cas de relocalisation ou modification des périmètres inscrits au PDCom en vigueur

FICHES D'ACTIONS LIÉES

Aucune	Rives des Lacs

B6 – RIVES ACCESSIBLES EN MOBILITE DOUCE

OBJECTIFS

- Consolider les espaces de loisirs respectueux des qualités écologiques des rives
- Garantir une accessibilité optimale aux espaces de loisirs/tourisme
- Garantir un réseau structurant et un réseau de rabattement sur les interfaces multimodales, les zones d'activités et les secteurs touristiques notamment.

PRINCIPES

- ♦ Tenir compte des itinéraires SuisseMobile randonnées pédestres, et communaux afin d'identifier de potentielles en termes de connectivité le long des rives ;
- ♦ Tenir compte du plan sectoriel vélo et des itinéraires Suisse vélo, et communaux afin d'identifier de potentielles en termes de connectivité le long des rives ;
- ♦ Tenir compte des secteurs le long des rives sud du lac de Neuchâtel identifiés comme étant à améliorer tant dans les planifications communales que par SuisseMobile et le PAC des Rives Sud du lac de Neuchâtel, notamment les tronçons Estavayer-Chevroux et Delley-Portalban-Cudrefin ;
- Définir les modalités de gouvernance et la planification de la mise en œuvre des tronçons à améliorer ;
- ♦ Assurer une offre en stationnements pour les vélos suffisantes dans les différentes localités à vocation touristique le long des rives des lacs ;

MISE EN ŒUVRE

CANTON

TÂCHES CANTONALES

- ♦ Coordonner le développement des réseaux de mobilité douce avec les services compétents du canton de Vaud et de SuisseMobile.
- Assurer le développement et l'entretien des réseaux de mobilité douce de sa compétence.
- ♦ Consulter les communes lors de l'élaboration de nouveaux tracés.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Aucune

REGION

TÂCHES REGIONALES

• Assurer une coordination avec les projets de sa compétence.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Aucune

COMMUNE

TÂCHES COMMUNALES

- Assurer le développement et l'entretien des réseaux de mobilité douce de sa compétence ;
- Assurer l'aménagement de places de stationnement vélo près des rives du Lac.

CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

• Mettre à jour le plan directeur communal (PDCom) du plan d'aménagement local lors d'une prochaine révision en cas de nouveaux tracés effectifs ou projetés modifiants ceux inscrits au PDCom en vigueur

FICHES D'ACTIONS LIÉES

MOB.C – Implémenter des compléments régionaux	Rives des lacs
aux réseaux cyclables cantonaux utilitaires (voir mesure B5)	Réseau cyclable régional